

Spots

L'approche sociale et solidaire se perd-elle?

Il faut regretter les opinions émises sur la place publique à l'égard des personnes nécessiteuses. Ces opinions ont leur origine dans un ensemble de préjugés. Un éclairage historique s'avère dès lors nécessaire.

C'est à partir du XVI^e siècle que les pouvoirs publics commencent à instaurer un système propageant la peur devant les plus démunis. Le vagabond était perçu comme une personne qui refuse de travailler et de s'intégrer. C'est pour cette raison qu'il devait être puni.

Avec la Révolution française, des bureaux de bienfaisance sont mis en place. Mais là encore, on ne tient pas compte des problèmes conjoncturels, du contexte social et économique. La personne nécessiteuse est considérée comme un fainéant asocial qui rechigne au travail.

Et les secours sont en principe réservés aux personnes qui, au vu de leur état de

santé, ne sont pas à même de travailler. Au XX^e siècle le législateur reconnaît que le modèle des bureaux de bienfaisance est définitivement dépassé et les offices sociaux sont instaurés.

Au Luxembourg, la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale crée, pour la première fois, un droit à l'aide sociale.

En entendant certains propos à l'égard des personnes nécessiteuses, nous gardons l'impression que la misère à laquelle doivent faire face les demandeurs d'aide sociale n'est pas reconnue comme telle. La logique punitive du XVI^e siècle tient toujours.

Il faut encore reconnaître que dans la situation conjoncturelle actuelle, il est difficile pour tout un chacun de trouver un travail.

La situation sociale (maladie physique, psychique, problèmes familiaux...) que connaissent certaines personnes ne faci-

lite guère la situation. Il ne suffit pas de dire aux gens d'aller travailler si les emplois se font rares.

Et qu'en est-il des «working poor», ces personnes qui travaillent pour le salaire minimum et qui ne peuvent même pas se payer un logement décent?

Certains propriétaires demandent des loyers allant jusqu'à 1.000 euros pour des chambres situées dans des cafés, les tristement célèbres «Kaffiszëmmeren».

Sachant que, selon l'Observatoire de l'habitat, le prix moyen annoncé pour un studio à une chambre est de 1.006 euros et le prix moyen pour un appartement avec deux chambres est de 1.296 euros, il devient évident que certaines personnes ne peuvent subvenir à leurs besoins sans une aide sociale.

Avec un salaire brut minimum de

1.846,51 euros, il est devenu presque impossible de survivre au Grand-Duché de Luxembourg tout en essayant d'y mener une vie décente.

Que ceux qui proclament que nous devons diminuer le salaire minimum, ceux qui insultent les démunis, les traitant de profiteurs, essayent de vivre concrètement avec les moyens qu'ont ces personnes. Nombreux seraient ceux qui n'arriveraient pas à gérer convenablement un tel budget.

Notre aide sociale doit être basée sur la reconnaissance de la misère des personnes et doit s'efforcer à développer une aide préventive et valorisante et non pas une aide qui culpabilise et démotive les personnes ayant besoin de la solidarité collective.



TOM OSWALD,

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME